

ARRÊTÉ

Le Président de l'Université de Strasbourg

Alain Beretz
Président

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
isabelle.kittel@unistra.fr

Réf : AB/IK/N° 2011-10

- VU** le livre VII du code de l'éducation et notamment le décret électoral n° 85-59 modifié du 18 janvier 1985,
- VU** le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 portant création de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg approuvés par l'Assemblée Constitutive Provisoire du 4 novembre 2008,

Arrête

Article 1

Des élections partielles au Conseil d'Administration, suite à la nomination d'un de ses membres dans un autre établissement, et au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, suite à la démission d'un de ses membres, seront organisées le mardi 22 mars 2011.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

1. au Conseil d'Administration (CA) :

- Collège B – Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 1 siège

2. au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) :

- Collège A – Professeurs et personnels assimilés - secteur Droit, Economie, Gestion : 1 siège

Article 3

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
02/03/2011	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
11/03/2011 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Lettre recommandée avec AR ou déposée directement
14/03/2011	Affichage des candidatures	
22/03/2011 8h – 18h* 9h – 17h*	DATE DU SCRUTIN	
22/03/2011 dans la soirée	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
24/03/2011	Proclamation et affichage des résultats	
29/03/2011	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Monsieur le Président de l'Université de Strasbourg
Direction Générale des Services
Nouveau Patio
3ème étage – Bureau 3-28
20A rue Descartes – 67081 Strasbourg Cedex.

Article 3

Une notice explicative de cette élection est annexée au présent arrêté.

Article 4

Le Directeur Général Adjoint des Services de l'Université de Strasbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2011

Le Président,


Alain Beretz

* Bureau de vote esplanade : 8h à 18h
Autres bureaux de vote : 9h à 17h